

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1117/2016
Date: 19 octobre 2016
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
N° d'affaire: 2014.GEF.10712
Classification: non classifié

Rapport sur l'essai pilote « Soins intégrés en gériatrie »

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale,

arrête :

- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport sur l'essai pilote « Soins intégrés en gériatrie » de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.
- 2) Il souscrit à l'évaluation de l'essai pilote et charge la SAP
 - a. d'en tirer les enseignements pour développer les soins intégrés, d'en intégrer les conclusions dans la planification des soins 2016 selon la loi sur les soins hospitaliers ainsi que
 - b. de concrétiser autant que possible et de façon appropriée les recommandations formulées et de présenter périodiquement au Conseil-exécutif un rapport sur leur mise en œuvre.
- 3) Conformément aux dispositions de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Pièce jointe

- Rapport sur l'« Essai pilote Soins intégrés en gériatrie »